

Conseil du 4^e arrondissement

12 septembre 2017

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

SIXIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le douze septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du 6 septembre deux mille dix-sept qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Etaient présents :

Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absent (s) ayant donné pouvoir :

Monsieur Boniface N'CHO donne pouvoir à Madame Corine FAUGERON.
Monsieur Vincent ROGER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PLONQUET.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe GIRARD, Maire du 4^e arrondissement, à 19h00.

La séance est ouverte à 19h00.

*Monsieur Jean-Pierre PLONQUET a le pouvoir de Monsieur Vincent ROGER.
Mme Corine FAUGERON a le pouvoir de Monsieur Boniface N'CHO.*

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je voudrais ouvrir cette séance en souhaitant aux habitantes et habitants un bon retour. Je vous remercie d'être nombreux et présents. Je vous recommande vivement, dès que vous le pourrez, la visite de la très belle exposition dans le cadre de la Biennale des photographes du monde arabe, en collaboration avec l'Institut du Monde arabe, la Maison européenne de la Photographie et la Cité internationale des Arts. Nous avons dans la mairie le jeune photographe Michel SLOMKA, qui revient d'Irak avec des photos magnifiques sur les Yézidis, cette religion de gens très courageux et exemplaires. Les photos sont d'une grande puissance. Je vous laisse les découvrir jusqu'au 28 octobre.

Je voudrais également que nous pensions à Loup BUREAU, ce jeune Nantais retenu par le gouvernement turc, qui vit son 48^e jour de captivité. Nous menons avec le soutien de Reporters sans Frontières des actions presque quotidiennes. Paris le soutient et nous espérons que cela aura une bonne influence, comme ce fut le cas pour Mathias DEPARDON. La situation de ce dernier fut plus heureuse puisque, dès le lendemain de son emprisonnement, j'étais avec sa mère et Reporters Sans Frontières. Le jour d'après, celle-ci partait pour la Turquie et il fut libéré le lendemain. Cela n'a hélas pas été le cas pour Loup BUREAU. Nous sentons que le gouvernement turc a durci sa position. Il lui est reproché d'avoir des images dans son ordinateur, comme celles que vous pouvez voir exposées ici librement à la Mairie du 4^e. Notre mobilisation est quotidienne et importante car il est intolérable pour nous, qui vivons en liberté et dans un pays magnifique, de pouvoir accepter cela.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION :

0420170017

Désignation du secrétaire de séance, Madame Karen TAÏEB.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Comme le prévoit le règlement, je propose une modification de l'ordre du jour, sous réserve que le conseil municipal l'accepte à la majorité. Il s'agit de l'ajout d'un vœu qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. Chacune et chacun en a été informé, même si cela a pu être pour certains de seulement quelques minutes avant le conseil.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

0420170018

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du 20 juin 2017.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

0420170019

Approbation du procès-verbal du CICA de la séance du 20 juin 2017

La délibération est approuvée à l'unanimité.

0420170021 (Référence 2017DEVE10)**Création du jardin public place du Père Teilhard de Chardin (4^e) – Approbation du principe d'aménagement et du programme****2017DEVE83 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)****Création du jardin public place du Père Teilhard de Chardin (4^e) – Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Vous savez tous qu'il s'agit d'un long parcours. Il est émouvant que nous puissions enfin passer à l'acte.

Ces deux délibérations marquent un moment important pour notre arrondissement et en particulier pour le quartier de l'Arsenal, qui attend depuis si longtemps la concrétisation de ce projet. Il s'agit du premier chantier auquel je me suis attelé en tant que Maire du 4^e arrondissement avec cette majorité, en mars 2014 en obtenant de la Mairie centrale l'enveloppe budgétaire nécessaire pour le mener à bien. Après plusieurs années de travail par les équipes de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Paris, le projet est aujourd'hui stabilisé, au propre comme au figuré. Il nous est donc proposé ce soir d'approuver le principe d'aménagement et d'autoriser la Maire de Paris à déposer les demandes d'autorisation administratives nécessaires pour que le projet puisse poursuivre son chemin.

Ce principe d'aménagement, qui a fait l'objet de trois réunions de concertation avec des habitants repose sur la volonté de créer un jardin public ouvert, sans grille, très végétalisé, et qui intégrera la mise en valeur d'une partie des vestiges de l'enceinte Charles V, datant du XV^e siècle, mis à jour par les sondages archéologiques menés par la Ville de Paris avec le concours de l'Etat.

Au total, plus de 940m² sur les 1200m² de terrain seront accessibles au public. Les vestiges, tout en étant protégés, seront valorisés sur leur portion jugée la plus intéressante sur les plans scientifique et archéologique. Une allée de quatre mètres de largeur matérialisera le tracé de l'enceinte sur la place.

Le coût de l'opération s'élève à 670.000 euros, répartis en deux postes principaux : 480.000 euros initialement votés pour la création du jardin public et 190.000 euros d'abondement pour la valorisation des vestiges, accordés par la Maire de Paris.

Le vote de cette délibération sera suivi du planning aménagé, puis de la passation du marché de travaux. Les travaux devraient ainsi débuter à l'été 2018, pour se conclure au début de l'année 2019. Cet aménagement fait partie des actes forts de cette mandature et s'inscrit dans la transformation profonde que connaîtra dans les prochaines années le quartier de l'Arsenal où seront mis en œuvre de nombreux projets structurants à partir de l'année 2018 : création d'une ligne de bus à haut niveau de service sur les quais hauts, aménagement de la place du Père Teilhard de Chardin et du boulevard Bourdon, réaménagement de la place de la Bastille et réhabilitation de l'îlot Morland. Ces projets poursuivent l'objectif commun de désenclaver le quartier de l'Arsenal en transformant l'environnement, en améliorant l'offre de transport en commun et en y apportant plus d'activité.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais insister sur ce dossier qui répond effectivement à beaucoup d'attente, et en particulier des habitants du quartier de l'Arsenal. On peut se réjouir que ce projet sorte de terre. En deuxième motif de satisfaction, la végétalisation de la rue de Sully, qui jouxte le futur jardin public, et qui a été votée budget participatif l'an dernier, viendra compléter la réalisation du jardin. On ne peut que s'en réjouir. C'est là un beau projet qui répond à un engagement de mandature et je tiens à vous remercier de vous être battu pour sa concrétisation.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie toutes et tous de votre soutien. La Garde Républicaine, qui réside pour beaucoup dans ce quartier avec leurs familles, s'est également réjouie de voir toute l'attention portée aux alentours de leur caserne et à leur qualité de vie.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

C'est en effet un projet que nous attendons depuis très longtemps. Nous nous sommes mobilisés depuis 1999. Dès que nous avons été élus, nous avons commencé avec le président du conseil de

quartier à faire des projets sur ce terrain, sur lequel nous avons entendu tout et son contraire. On nous racontait notamment à l'époque que ces vestiges étaient des réserves de la bibliothèque, ce qui a été démenti par les bibliothécaires. Nous avons entendu n'importe quoi, raison pour laquelle le projet a mis dix-huit ans à émerger.

Nous avons eu pendant cette période le temps de beaucoup rêver et ce n'est pas exactement notre rêve qui se réalise aujourd'hui. Nous n'allons néanmoins pas empêcher les premiers coups de pioche qui vont transformer cet endroit en jardin. Par ailleurs, l'agrandissement du jardin sur la rue de Sully va être très entamé par les vestiges. Ces dernières ne sont peut-être pas aussi impressionnantes que celles de Philippe Auguste mais celles de Charles V sont assez rares à Paris. Je voterai pour cette délibération

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je voterai pour. La création d'un espace vert est toujours un événement. Néanmoins, cet espace, bien que très agréable, restera au centre d'un endroit où la pollution est extrêmement importante. Il y a sur ce lieu un vrai sujet de circulation, qui ne rendra pas l'usage de ce jardin aussi agréable qu'il sera peut-être dans quelques années. Mes enfants avaient notamment l'habitude d'appeler le square Henri Galli, juste en face, le « square de la pollution ». C'est néanmoins une très belle nouvelle et vous avez eu raison de ne pas lâcher ce projet.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je n'étais pas là il y a dix-huit ans, mais j'ai participé à la dernière campagne électorale. C'est une grande satisfaction en tant qu'élue municipale de voir un projet se réaliser et je ne peux que féliciter le Maire Christophe GIRARD de son insistance pour ce square. Il n'est pas évident d'obtenir 670.000 euros pour créer un nouvel espace vert. Il sera un nouveau poumon dans Paris, chose que nous pouvons tous apprécier. Cet espace vient de plus s'inscrire dans la rénovation de l'îlot Morland, qui va retrouver une nouvelle vie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup, au nom de tous les habitants de ce quartier. Il s'agit rien de moins qu'une transformation d'une partie de Paris et dans laquelle nous allons pouvoir de mieux en mieux vivre.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2017DDCT77 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)
Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018**

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération traditionnelle que l'on présente chaque année au mois de septembre. Je vous signale que vous ne trouverez pas dans l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018 le futur jardin Père Teilhard de Chardin qui n'est pas encore réalisé.

Les équipements de proximité concernent tous les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare. Vous trouverez dans cette liste les équipements annuels, beaucoup de jardinières et de décorations, mais pas la Maison des Associations pour une raison que nous avons exposée lors d'une précédente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2017DDCT75 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)
Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018**

**2017DDCT76 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)
Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération du cadre – investissement 2018**

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Comme chaque année, je vous présente cette délibération cadre qui permet de définir les différentes dotations pour l'arrondissement. La dotation d'animation locale est calculée et répartie entre les arrondissements par le Conseil de Paris. Il est comme chaque année depuis 2009 proposé une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement, puis 50% des crédits en fonction de l'importance de la population selon le nombre d'habitants inscrits au 1^{er} janvier 2017, et 50% des crédits en fonction des critères socio-économiques, en raison de 40% de la dotation par arrondissement par foyers fiscaux relevant de la première tranche de l'impôt sur le revenu et 10% au prorata des effectifs scolaire par arrondissement du premier degré ou collège public relevant des politiques d'éducation prioritaire. Cela se traduit pour l'exercice 2018 par une majoration des crédits d'animation locale de deux arrondissements et d'une stabilité de la dotation par rapport à l'année 2017 pour les dix-huit autres.

La dotation de gestion locale concerne pour une part tous les changements intervenus dans la liste des équipements de proximité dont je viens de présenter la liste et, pour une deuxième part, les caractéristiques propres par arrondissement et notamment la composition socio-professionnelle.

La délibération DDCT76 se réfère quant à elle au cadre de référence sur les sections d'investissement de l'arrondissement, à savoir les travaux de voirie que nous pouvons effectuer chaque année. Vous avez pu constater à quel point cette dernière était en travaux ces dernières semaines dans tout l'arrondissement. Nous en reparlerons.

Il est proposé de reconduire pour 2018 le même cadre de référence pour les sections d'investissement par arrondissement.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je vais m'abstenir car je ne sais pas quelle est la tradition de Vincent jusqu'à présent. Je pense qu'il était probablement dans l'abstention.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

J'ai également le souvenir que les calculs ne favorisaient pas forcément le 4^e.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions ((Vincent ROGER (LES REPUBLICAINS) – Jean-Pierre PLONQUET) (UDI - MODEM)).

**2017DDCT81 (Direction de la Démocratie, des citoyens et des territoires)
Subventions au titre des fonds du Maire (36 900 euros) à huit associations (4^e) et à un établissement public**

Marianne de CHAMBRUN, Adjointe au Maire

La répartition des subventions est la suivante :

- 2.000 euros à l'association *BiblioCité*, qui a porté une action culturelle à la Bibliothèque Forney dans le cadre de l'événement Incroyables Jardins organisé en juin dernier pour la réouverture de la bibliothèque après travaux.
- 1.500 euros à l'association *Aux 4 coins du 4*, qui a pour objet de mettre en œuvre un tourisme de proximité de qualité solidaire et participative dans le quartier du 4^e arrondissement de Paris. Ce financement a notamment permis l'impression des actes du colloque sur la location domestique qui s'est déroulé en mars dernier.

Je voudrais d'ailleurs personnellement remercier les membres présents ce soir pour le travail de qualité qui a été fait, et rappeler que nous avons toujours au sein du 4^e arrondissement mené un combat contre les locations saisonnières qui compliquent le parc locatif privé de notre arrondissement. Nous avons besoin du soutien de tous les intervenants sur ce sujet. Nous avons grâce aux acteurs locaux une mobilisation citoyenne de grande qualité.

- 1.300 euros au Centre d'Action Social de la Ville de Paris pour l'achat de bouilloires aux résidents pour la Fête des Pères et des Mères.
- 5.000 euros pour l'association *Festival du Journal Intime* qui a pour objet de développer l'expression de la langue française à travers un festival culturel qui aura lieu en mairie le 15 et 17 septembre.
- 5.000 euros à l'association *Voisimages* pour lui permettre d'installer un projet artistique pour la prochaine Nuit Blanche le samedi 7 octobre dans l'espace public ouvert du marché Sainte Catherine sous le titre *Safari Tropical*.
- 13.600 euros à l'association *Emmaüs Solidarité* qui organisera cet hiver l'accueil et la distribution de repas à la Mairie du 4^e du lundi au vendredi. M. le Maire a choisi cette année d'allonger la période du dispositif en le faisant commencer dès décembre. Initiative pour laquelle je remercie M. le Maire.
- 500 euros à l'association *ADAL* pour une partie de l'animation du 7^{ème} Forum de la Santé qui se tiendra cette année le jeudi 12 octobre au Pôle Citoyens.
- 5.000 euros à l'association *Croix Rouge Française* pour organiser deux événements à destination des enfants dont les familles sont accompagnées par les services sociaux de la Mairie du 4^e, notamment une sortie au zoo et une demi-journée d'initiation aux premiers secours dans une des écoles du 4^e arrondissement.
- 3.000 euros à l'Ensemble de formation musical, chorégraphique et théâtral *Compagnie Sans Père* pour son projet d'opéra-comique constitué de jeunes élèves amenés à participer aux cérémonies et fêtes du 4^e arrondissement.

Je vous invite à voter cette délibération.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voudrais également remercier M. le Maire d'avoir doté le projet pour les personnes sans abri l'hiver, qui a donc été étendu à la période de Noël durant laquelle les gens sont très peu accompagnés. Ce projet sert surtout à créer du lien et à travailler ensuite sur des projets de réinsertion. C'est donc beaucoup plus qu'une distribution de nourriture.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je voudrais pour ma part vous remercier d'être un adjointe si impliquée quotidiennement sur ces sujets. Je suis également très content de financer sur mes fonds le document très complet édité par *Aux 4 coins du 4*. Tout le monde peut aller sur internet mais on a également parfois besoin de tenir entre les mains un document de référence. Le livret reste un outil d'échange irremplaçable.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2017DAC37 (Direction des Affaires Culturelles)
Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Ville dans le cadre des temps d'activités périscolaires**

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Il s'agit d'un très beau projet culturel à destination des jeunes Parisiens. Cette subvention attribuée au Théâtre de la Ville est destinée à financer un projet de création de spectacles jeune public qui seront diffusés dans le cadre des temps périscolaires. Sont ainsi partenaires au Théâtre de la Ville le Théâtre Paris Villette, le Grand Parquet, le Montfort, le Théâtre 13, le Théâtre Dunois, la Maison de la Poésie. Ce projet piloté par le Théâtre de la Ville a été lancé en 2013-2014 dès la première année d'application de l'aménagement des rythmes éducatifs, en plus des ateliers de pratiques théâtrales proposés par la DASCO dans le cadre des temps périscolaires pour 1.512 enfants. Ce projet permet aussi aux 3.150 enfants des quatorze écoles parties prenantes d'assister à trois représentations théâtrales de grande qualité dans l'année. Sont prévues 138 représentations sur l'année scolaire 2017-2018 dans les écoles ainsi que sur le site des Abbesses du Théâtre de la Ville et dans les théâtres partenaires.

Pour permettre de mener à bien ce très beau projet je vous remercie de bien vouloir voter pour cette subvention de 150.000 euros et la signature de l'avenant à convention avec le Théâtre de la Ville.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai une seule contrariété : le nom « *Centre Paris Anim'* » que je découvre.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je vais voter pour mais la délibération est très compliquée. Cela concerne le Théâtre de la Ville pour lequel nous répétons que nous donnons déjà beaucoup de subvention, mais concerne également la question des rythme scolaire, sur laquelle les débats sont toujours très animés Théâtres. Tertio, la délibération va aussi permettre à des spectacles très intéressants d'exister. Quelle partie l'emporte ? C'est compliqué, mais nous allons voter pour.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je connais votre attachement à la culture et je suis très content que vous preniez cette décision. C'est la vôtre et nous devons la respecter.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2017DAC341DJS (Direction des Affaires Culturelles) (Direction de la Jeunesse et des Sports)
Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'**

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

L'intitulé de cette délibération me contrarie. Vous aurez peut être remarqué que j'ai pris soin de supprimer dans la Mairie toutes les dénominations avec des apostrophes finales. J'aime bien que les mots soient entiers et dans un bon français.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

On a évité le hashtag.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui, mais le hashtag est une chose nouvelle et ce n'est pas une lettre. L'apostrophe est une manière de retranscrire une certaine manière de parler, sans négation ni article et en mangeant les mots. Cela me contrarie.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement.

Je vous soutiens.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

La jeune génération me soutient, je vous remercie.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Conformément aux engagements qui ont été pris - comme vous le savez, la réforme des conservatoires a été initiée en 2015 – et afin d'accroître le nombre de places disponibles et de diversifier le profil des élèves, la réforme des centres dits « Paris Anim' » présentée au Conseil de Paris de juin 2016 vise à moderniser leur fonctionnement et rendre plus lisible leur caractère municipal grâce à une nouvelle identité.

On peut notamment se féliciter du recrutement de treize animateurs supplémentaires dédiés à l'accueil des adolescents, d'une communication qui a été renforcée et surtout de la création de 600 places supplémentaires en 2017 dans les centres Paris Anim'. Des liens se sont fortement tissés entre les centres et les conservatoires dans les arrondissements. Le conservatoire Mozart, qui regroupe les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, œuvre avec l'association *Actisce*, gestionnaire du centre Paris Anim' les Halles le Marais afin de donner ensemble des concerts sur la Place Carré. Ces partenariats font l'objet d'une convention avec les associations. Certaines sont déjà en cours et des prochaines feront l'objet de délibérations.

Je voudrais profiter de la présente pour saluer le travail remarquable du centre Paris Anim' Pôle Simon Lefranc, qui n'a pas encore de convention, mais qui entretient un lien de proximité avec le conservatoire Mozart et qui s'est traduit par un certain nombre de partenariats, notamment un concert de l'ensemble cuivres dès 2011, la programmation d'un festival *Paris Sème la Musique* en 2012, six ateliers classe découverte en vue de la programmation des Cham (*Classes à horaires aménagés musicales*), de la saison 2013-2014, des portraits professionnels au conservatoire en 2014 et la visite du nouveau conservatoire en 2017. Ces échanges ont été ralentis durant la période de travaux.

Pour la saison à venir et dans le cadre du rapprochement engagé par la Ville de Paris entre les conservatoires et les centres Paris Anim', le Pôle Simon Lefranc souhaite proposer plusieurs pistes de travail qui seront formalisées dans la convention avec l'association *Actisce*. Elles prendront la forme d'échanges très dynamiques entre le conservatoire et le centre Paris Anim' Pôle Simon Lefranc, qui doit mettre à disposition occasionnellement des salles pour des répétitions et au moins une fois dans la saison sa grande salle pour un concert des élèves du conservatoire, mais aussi des instruments, ainsi que la mise en place d'une communication mutualisée.

Je vous remercie pour le vote de cette délibération.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voulais compléter le propos de Mme TAÏEB en signalant qu'il existe un comité de suivi de la réforme des conservatoires, où M. le Maire est représenté, et où le Pôle Simon Lefranc a une place légitime. Il apparaît par ailleurs dans les comptes rendus sous cette dénomination et non « Centre Anim' Pôle Simon Lefranc ».

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous voterons pour cette délibération. Elle favorise une grande mixité sociale dans les conservatoires, qui est un objectif que nous partageons. La délibération ne traite pas de l'attribution par tirage au sort, point auquel nous nous opposons et qui sera discuté dans le suivi de la réforme des conservatoires. Je tenais aussi à rappeler que nous étions pour le maintien des cours individuels.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous aborderons ces points. Ce sont des sujets compliqués sur lequel nous pouvons chacun avoir des nuances, au-delà de nos appartenances politiques.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2017DAC387 (Direction des Affaires Culturelles)
Subventions (14.000 euros) à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine**

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Ces subventions d'un total de 14.000 euros se divisent en trois parties :

- 5.000 euros pour l'association *Papiers gâchés* qui organisera la 7^{ème} édition du festival qui se tiendra en octobre à la médiathèque Marguerite Duras. Ce festival a pour objet de présenter le travail des artistes qui s'expriment par l'autoédition, de promouvoir cette pratique et de mettre en valeur les artistes et leurs pratiques, qui vont du dessin contemporain à la bande dessinée.
- 4.000 euros pour l'association *L'Autre Livre*, association internationale d'éditeurs indépendants qui organise chaque année en novembre le salon international de l'Autre Livre dans l'espace des Blancs Manteaux.
- 5.000 euros pour l'association les *Editeurs Associés*, qui regroupe des petites maisons d'éditions indépendantes et qui a organisé la 4^e édition du festival *Raccord(s)* qui s'est déroulé entre février et avril 2017 avec notamment un certain nombre de librairies participantes et les bibliothèques municipales Françoise Sagan et Faidherbe.

Ces trois beaux projets associatifs défendent l'édition et la lecture.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2017DAC380 (Direction des Affaires Culturelles)
Subventions (44.500 euros) à trois Bibliothèques patrimoniales parisiennes, signature de deux conventions.**

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la politique conduite par la Ville de Paris dans le domaine culturel, je vous propose par le présent projet d'accorder votre soutien à trois associations œuvrant dans le domaine de la préservation, du patrimoine littéraire et historique parisien.

Il s'agit de l'attribution de subventions à :

- L'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3^e arrondissement, pour 3.500 euros. Cette association est une œuvre originale du XIX^{ème} siècle. Elle est devenue un musée de la lecture populaire et conserve un patrimoine unique de 20.000 volumes.
- L'association Bibliothèque du Saulchoir, dans le 13^e arrondissement, pour 9.000 euros. Cette bibliothèque a été créée par les pères Dominicains en 1865 et conserve aujourd'hui un fonds de théologie, de philosophie, d'histoire des religions et d'étude des sciences bibliques d'une richesse exceptionnelle, qui compte 280.000 volumes dont 40.000 éditions du XVII^e et XVIII^e siècle.
- La Régie Théâtrale, dans le 4^e arrondissement, pour 22.000 euros en fonctionnement et une subvention d'équipement de 10.000 euros. Cette association fondée en 1911 par des régisseurs de théâtre parisien qui ont réuni leurs archives. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1924. Ce fonds peut être consulté à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.

Compte-tenu de l'intérêt que représente ce projet pour le public parisien, je vous propose d'attribuer ces subventions distinctes d'un montant total de 44.000 euros à ces associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2017DJS30 (Direction de la Jeunesse et des Sports)

Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e; 4^e; 5^e; 8^e; 9^e; 10^e; 11^e; 12^e; 14^e; 16^e; 17^e; 18^e; 19^e; 20^e) et avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4^e)

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

La délibération concerne tous les OMS de Paris et le Comité des Offices du Mouvement Sportif du 4^e arrondissement à hauteur de 8.400 euros. La subvention était plus importante les années précédentes mais regroupait un surplus de subvention pour les Foulées du Marais qui n'ont pas eu lieu cette année. Nous voulions la déplacer initialement au 1^{er} octobre, date que nous n'avons pu maintenir puisqu'il s'agit de la Journée sans Voitures. Il nous est alors impossible de faire venir le matériel nécessaire pour l'organisation des Foulées. Ce n'est que partie remise.

La subvention étant en adéquation avec les réalisations sportives du 4^e arrondissement et à la diminution de l'enveloppe dédiée aux sports de proximité. Le montant retenu va néanmoins permettre à l'OMS de poursuivre ses actions pour la promotion du sport au niveau local, à savoir les Foulées du Marais, qui sont donc reportées, et le tournoi de tennis de table maintenu au mois de janvier.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2017DLH187 (Direction du Logement et de l'Habitat)

Réalisation 30-32, boulevard de Sébastopol (4^e) d'un programme de construction neuve de 2 logements PLA-I par HSF.

Marianne de CHAMBRUN, Adjointe au Maire

Dans le cadre d'un bail emphytéotique qui a été conclu avec la Ville de Paris, l'Habitat Social Français gère un immeuble situé au 30-32 boulevard de Sébastopol. Cet immeuble comprend 22 logements et 4 locaux d'activité. Cette délibération est liée à la libération d'un de ces locaux, actuellement occupé pour un usage de bureaux, et permettra de transformer cette surface en deux logements PLA-I. La surface actuelle est d'environ 102m², dans laquelle pourront être faits deux logements, respectivement un T1 de 24 m² et un T3 de 79 m². Les réservations de ces logements seront attribuées à la Préfecture de Paris ou à la Ville de Paris. Nous ne le savons pas encore

Je vous invite à voter cette délibération qui nous permet d'augmenter le parc de logement très social dans le centre de Paris. Je rappelle que le PLA-I est le niveau de logements sur lequel nous avons le plus de demandeurs aujourd'hui et sur lequel nous avons le plus de mal à reloger nos habitants. Cela va en plus dans le sens de la politique de notre nouveau Président, qui a souhaité que nous augmentions l'offre de logement très social.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions ((Vincent ROGER (LES REPUBLICAINS) – Jean-Pierre PLONQUET) (UDI - MODEM)).

2017DPA49 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)

Projet d'amélioration de la performance énergétique dans les écoles parisiennes – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives et de solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions.

Marianne de CHAMBRUN, Adjointe au Maire

La Ville de Paris s'est engagée depuis 2004 dans la lutte contre le changement climatique et a adopté son premier plan Climat Energie en 2016, avec comme objectif une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie et une part de 25% d'utilisation d'énergies renouvelables, et ce à horizon 2020. La Ville s'est engagée à tenir des promesses plus contraignantes sur les bâtiments de l'administration, avec des objectifs de 25 à 30%. La Maire de Paris a à cœur de relever cette problématique.

Nous aurons dans ce cadre une rénovation de soixante écoles, dont l'école maternelle de la Place des Vosges. Ces budgets important de la Ville sont prévus pour améliorer la performance thermique de ces établissements. Les travaux interviendront sur les congés d'été en 2019 et 2020.

Je vous invite donc à voter cette délibération. Il est pour moi fondamental que nous puissions continuer à construire du logement et des bâtiments de qualité, avec une forte dimension environnementale, puisque nous en avons la capacité.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Le Plan Climat de 2016 n'était pas le premier, il y en a eu avant.

Marianne de CHAMBRUN, Adjointe au Maire

J'ai dit premier ? Il ne me semble pas.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

L'important est que ce ne soit pas le dernier.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Cela fait un petit moment que nous, écologistes, pensons qu'il y a une petite urgence sur le climat. Nous avons déjà mis en place des petites choses durant la première mandature pour essayer d'améliorer nos pratiques pour le climat.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

A part le président Trump, je pense qu'il y a aujourd'hui une certaine unanimité sur ce sujet. Je vous recommande d'ailleurs une publicité formidable de WWF, qui montre une photo de la banquise en train de fondre, avec le texte « *De l'aide pour sauver notre réfrigérateur* ». Vous allez la voir partout dans la mairie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2017DASCO90 (Direction des Affaires Scolaires)

Caisse des Ecoles (4^e) – Subvention (42 032 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de la restauration scolaire.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Comme vous le savez tous, la Ville a engagé depuis 2015 avec chacune des caisses des écoles parisiennes un dialogue de gestion au plus près de leur besoin. Ce dialogue a permis une convention d'objectifs pluriannuelle. Compte tenu des améliorations que la Caisse des Ecoles du 4^e entreprendra au titre de l'année 2017, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant global de 42.032 euros, qui se décompose en deux enveloppes. La première, de 21.016 euros, sera au titre de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires, portant la proportion des produits issus de l'alimentation durable de 42 à 43 %, contre 37% en 2016. Nous sommes déjà très en avance sur les objectifs. La seconde enveloppe de 21.016 euros sera au titre de l'amélioration du service de formation. La Caisse pourra notamment poursuivre en 2016 son programme de formation sur un logiciel de gestion de ressources humaines et de facturation, à la dématérialisation, une formation culinaire et l'ouverture de prélèvements automatiques.

Par ailleurs, à compter de septembre 2017, la lutte contre le gaspillage alimentaire via la collecte de déchets se fera sur une seconde école. Elle ne se fait pour l'instant que sur la cantine de Saint-Merri – Renard. Enfin, une charte sera prochainement signée entre la Ville et les cantines scolaires pour la collecte de ces bio-déchets.

Je vous remercie de voter cette subvention.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je suis très contente que ce mouvement ait pris et que cette collecte des déchets se mette en place progressivement. Cela ne concerne pas uniquement le 4^e, le mouvement se répand dans les autres arrondissements. Paris n'est pas premier dans l'affaire, et le 4^e n'est pas le premier arrondissement à avoir initié cette démarche. Cela a certes un coût mais il faut toujours regarder ce qu'il signifie. Je rappelle que j'avais déposé un vœu dans le sens de cette mesure il y a un peu plus d'un an et on m'avait à l'époque répondu que cela coûtait trop cher.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous étions déjà plusieurs à voter pour.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous voterons pour. Mais je veux aussi rappeler qu'il ne faut pas baisser la garde sur les cantines scolaires avec la fusion 1 2 3 4 qui se profile.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Les élus sont assidus. Les sujets de la Caisse des Ecoles sont abordés avec les parents représentants, Virginie DUCHESNE et son équipe. Nous sommes très vigilants à ce sujet.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2017DASCO127 (Direction des Affaires Scolaires)

Lycées municipaux – Dotations de fonctionnement 2018 (1.000.183 euros)

2017DASCO15 (Direction des Affaires Scolaires)

Divers lycées municipaux parisiens – Subventions (20.091 euros)

2017DASCO74 (Direction des Affaires Scolaires)

Lycées municipaux – Subventions (67.044 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

2017DASCO125 (Direction des Affaires Scolaires)

Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (56.472 euros) et subventions d'équipement (84.948 euros)

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Les délibérations concernent notamment le lycée municipal Théophile Gauthier. Je vous rappelle que ce dernier est divisé sur deux sites, Place des Vosges et dans le 2^e arrondissement. Il s'agit d'une subvention globale regroupant les dotations de fonctionnement d'un montant de 1.000.183 euros, d'une subvention de 20.091 euros pour le fonctionnement des lycées, d'une subvention pour le soutien aux projets éducatifs de 67.044 euros et une dotation complémentaire de fonctionnement de 56.472 euros pour tous les lycées, ainsi qu'une subvention d'équipement de 84.948 euros.

Concernant le lycée Théophile Gauthier, il s'agit dans la première enveloppe de 2.445 euros pour la maintenance du système de sécurité incendie. La deuxième enveloppe comprend 5.827 euros pour l'accompagnement éducatif pour les équipes pédagogiques et éducatives du lycée. La troisième enveloppe comprend quant à elle 6.384 euros pour une fourniture en calculatrices à hauteur de 1.8000 euros et 1.200 euros pour le mobilier.

Enfin, Mme HEBERT, anciennement proviseure du lycée Théophile Gauthier, est partie rejoindre le lycée Auguste RENOIR. Elle est remplacée par Pascal DELHOM.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous avons lié des liens avec la proviseure précédente, qui était très impliquée dans la musique classique

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Une des dotations concerne justement les projets éducatifs accompagnés dans les lycées, qui donnent écho à une initiative lancée en mairie et subventionné par M. le Maire l'an dernier. Il s'agissait d'un très beau programme de rap et de musique classique. On pouvait penser improbable la rencontre de ces deux cultures mais les jeunes ont démontré le contraire de façon assez formidable. Je pense que les deniers publics sont bien employés.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Les quatre délibérations lues ensemble représentent un investissement important. Seront-elles régulières ou relèvent-elles d'un effort particulier cette année ?

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Le système incendie était obsolète et il a donc fallu le rénover. Les aides au projet éducatif sont quant à elles annuelles. Toutefois, tous ces établissements municipaux sont destinés à devenir des EPLE qui ne dépendront plus de la Ville en 2020. Nous n'aurons alors plus de subventions à leur allouer.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est en effet une anomalie un peu ancienne. Je suis personnellement attaché – et je sais que je ne suis pas seul – au fait qu'une place aussi prestigieuse que la Place des Vosges accueille des élèves venant de quartiers peut être moins favorisés, où l'offre culturelle était moins grande et le taux de chômage plus important. Je sais qu'il est important pour eux de pouvoir fréquenter la bibliothèque Arthur Rimbaud et d'avoir accès facilement à des expositions, des concerts, des conférences. Je sais que certains viennent notamment aux Mardi de la Santé initiés par Karen TAIEB. Ce brassage est plus fort que l'immobilier et nous y tenons.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**2017DFPE39 (Direction des Familles et de la Petite Enfance
Subvention (184 440 euros) et avenant n°1 à l'association Le Figuier (4^e) pour la crèche collective (4^e)****Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

La crèche associative du Figuier est une crèche partenaire dans le 4^e arrondissement. Elle participe à la commission d'attribution des places en crèche qui se réunit désormais trois fois par an. Les dossiers sont toujours anonymes et les critères, transparents. Pour assurer son équilibre financier et sa pérennité, la commission du 4^e attribue l'ensemble des 30 places accueillies dans l'établissement.

Les résultats financiers de la crèche sont relativement positifs, l'établissement dégagant une hausse du produit d'activité en 2016, favorisé par une économie des charges de personnels réalisée en 2015. Le taux d'occupation et de fréquentation reste élevé, quoiqu'en légère baisse en 2016 par rapport à 2015. Un changement de directrice a en effet généré une petite période de floue sur la gestion de la crèche.

La mairie d'arrondissement sera ainsi attentive à ce que l'occupation et la fréquentation soient accrues cette année, en consolidant notamment les relations avec les équipes de cette crèche associative. Nous veillerons également à ce que la qualité de l'accueil et la gestion de l'établissement soient maintenues à un plus haut niveau d'exigence.

Je vous demande de voter cette subvention d'accompagnement de cette crèche qui joue un rôle important dans l'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2017DVD102 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Service public Vélib' – Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole****Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire**

Cette délibération concerne un service rendu aux Parisiens depuis 2007 et qui rencontre de plus en plus de succès. Le marché actuel arrive à terme. Il fut attribué en février 2007 à JC Decaux pour la fourniture, la mise en place des stations et la gestion de la flotte et doit être renouvelé. Le service représente aujourd'hui plus de 1000 stations dans Paris intra-muros et 233 dans 30 communes autour de Paris ; 300.000 abonnés par an et 100.000 déplacements par jour en moyenne. Le succès ne se dément pas et a renforcé la place du vélo à Paris, en accompagnement du Plan Vélo qui fut déjà maintes fois abordé au sein de ce Conseil.

Le nouveau marché des vélos en libre-service a été attribué le 12 avril 2016 à un groupe Smoovengo, mené par l'entreprise Smoove basée à Montpellier, pour la période 2018-2033. Contrairement au marché actuel, ce nouveau se caractérise par une envergure métropolitaine. Il couvrira non seulement Paris pour le Syndicat mixte Autolib' Vélib' mais également 62 communes, soit 32 de plus. Des grandes innovations ont été engagées par le prestataire Smoovengo. 30% du parc sera composé de

vélos à assistance électrique, avec une capacité d'équiper à terme 100% du parc. Ce vélo sera doté d'une batterie interne qui pourra être rechargée directement sur les bornes et aura une autonomie de 50 km. Sachant qu'en moyenne, la distance d'utilisation d'un Vélib' est de 2,3 km, cette autonomie permettra de couvrir plusieurs déplacements à la suite.

Le système Overflow, dit de surcapacité, permettra un changement total des stations que l'on connaît actuellement et qui seront doublées pour la même emprise au sol. Les vélos pourront en effet être accrochés tête-bêche grâce à un système de verrouillage du guidon. Le vélo sera par ailleurs plus léger de 2 kilos.

Le nombre de stations dépend des communes qui ont fait le pari de Vélib'. A l'occasion d'une rencontre avec le prestataire, M. le Maire a insisté sur l'importance d'un nombre suffisant de stations sur ce quartier touristique central où les vélos arrivent plus qu'ils ne partent.

Un calendrier du changement de prestataire a été élaboré de façon à ce que celui-ci puisse se faire sans interruption du service. Entre octobre et décembre 2017, Decaux va désinstaller 50% de ses stations et Smooove va en installer 50%. A partir du 1^{er} janvier 2018, le système Smooove va prendre officiellement le relais pour les stations. La seconde moitié de l'installation se fera de janvier à avril. Il risquerait d'y avoir moins de stations ouvertes et de vélos disponibles durant ces quatre mois.

Aucun prix n'a encore été annoncé. Il sera décidé à l'issue d'une discussion entre les élus du syndicat métropolitain. On peut d'ores et déjà se réjouir du fait que le vélo ne soit pas réservé qu'aux Parisiens mais à tous les Franciliens. L'engagement des 62 communes prouve que l'on peut circuler à vélo entre les communes limitrophes et Paris. C'est une véritable révolution de transports qui est en train de se dérouler. Ce service public prend véritablement de l'ampleur et nous pouvons nous en réjouir dix ans après ses débuts.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

J'entends que nous n'avons pas encore de tarif. S'agira-t-il que de vélos électriques ou l'offre sera-t-elle mixte ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Elle sera mixte.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

A partir du moment où nous aurons des vélos électriques, qui peuvent aller jusqu'à 30km/h, le port du casque sera-t-il obligatoire comme sur une mobylette ? Il y a là un changement d'usage important. Les vélos iront beaucoup plus vite sur les pistes cyclables. Le vélo n'est aujourd'hui pas dangereux parce qu'il ne va pas vite, et les cyclistes sont d'ailleurs considérés par beaucoup d'assureurs comme les usagers les plus responsables de la route.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Pour être cycliste, je croise des cyclistes que je trouve très imprudents et d'autre que je trouve très responsables. Je pense que le citoyen doit se prendre en charge et qu'il revient à chacun de respecter les règles. Il y a des limitations de vitesse, des couloirs et on ne roule pas sur les trottoirs.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous allons nous abstenir. Ce n'est pas une abstention contre le vélo, bien au contraire. Je rappelle que le groupe Modem s'était déjà abstenu lors de la création du syndicat. Nous avons alors mis en évidence que l'opposition n'était pas représentée au sein du syndicat mixte. Seuls Christophe NAJDOVSKI et Marie-Pierre de la GONTRIE représentent les Parisiens. Je trouve ce point un peu dommageable. Je pense que la gestion de ce syndicat doit évoluer quant à la représentation de l'opposition.

Par ailleurs, j'ai beaucoup fait de vélo dans ma jeunesse et, je ne suis pas un saint, mais je ne me rappelle pas d'avoir grillé un feu. C'est aujourd'hui l'usage. La remarque de Mme FAUGERON sur la vitesse est très juste. Je reste surpris que la politique de la Mairie de Paris ne soit pas accompagnée d'actions de communication ou de verbalisation. Ce sujet est très sérieux et je pense qu'on ne pas pousser à la circulation en vélo sans une politique de prévention.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Le citoyen doit être responsable de sa vie et de celle des autres. A chacun de se prendre en charge. Comme vous le savez, la police est en ce moment très occupée à de nombreuses tâches. Nous ne sommes pas sortis de l'état d'urgence et les menaces restent existantes. On ne mettra pas un policier derrière chaque vélo. Il faut que chacun se prenne en charge. Cela peut fonctionner.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je parlais de politique de prévention.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je trouve qu'on en fait déjà beaucoup et je pense qu'il y a des choses qu'on peut aussi comprendre sans prendre des cours. Quand je vois un panneau sens interdit, je ne le prends pas. C'est aussi aux parents d'éduquer leurs enfants pour leur dire ce qu'est la ville et comment rouler sur des vélos. Je ne crois pas qu'il revienne toujours à la puissance publique de tout faire et tout expliquer. C'est ma crainte.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Vous avez quand même sur certains feux l'autorisation de tourner à droite ou d'aller tout droit. Nombre de feux qui semblent être grillés ne le sont en fait peut-être pas.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

On parle de ceux qui ne respectent pas la signalisation.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Comme vous le savez M. le Maire, je suis une cycliste à plein temps et depuis très longtemps. Je suis beaucoup moins sainte que vous M. PLANQUET puisqu'il m'arrive effectivement de passer au feu rouge. Je l'avoue. Je défends aussi le fait que le vélo est entre le piéton et la voiture. Vous ne me trouverez par contre jamais en train d'enfreindre la hiérarchie des normes qui veut que le piéton soit toujours prioritaire au vélo et le vélo prioritaire à la voiture. Il faut que les gens se prennent en charge. Quand je vois une personne âgée de loin, je lui montre bien que je vais ralentir ou la contourner. Il y a des pays comme le Japon où le vélo roule sur le trottoir et l'on n'y pas l'impression de risquer notre peau à tous les instants. On peut très bien rouler sur certains trottoirs à vitesse réduite et contourner les piétons.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Encore une fois, c'est à chacun de se prendre en charge. Toutefois, je crains que les Parisiens et les Français ont besoin de plus rappel de discipline et de règle. C'est notre nature et notre histoire.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je tiens à préciser que la vitesse des vélos électriques sera limitée à 25km/h, et non 30km/h. D'autre part, le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans depuis mars 2017.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions ((Vincent ROGER (LES REPUBLICAINS) – Jean-Pierre PLONQUET) (UDI - MODEM)).

2017DEVE118 (Direction des Espaces verts et de l'Environnement)**Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et Parisiens****Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

L'initiative peut paraître anecdotique mais ne l'est pas tant que ça. La Ville a engagé un travail de revitalisation et essaye d'encourager tout un chacun à végétaliser son balcon, son toit, sa cour et le tour des arbres autour de chez lui. Vous voyez bien que les choses sont en train de s'accélérer autour de nous. Plusieurs ouragans viennent de s'abattre sur les Antilles et sont de plus en plus violents chaque année. Il faut absolument à ce que l'on se mette tous, à notre niveau, à lutter contre ce réchauffement climatique. Nous sommes certes à Paris dans un climat beaucoup plus facile et peut être que mes bulbes et graines ne suffiront sans doute pas mais contribueront à stopper ce réchauffement en France métropolitaine.

Un certain nombre de dispositifs ont déjà été mis en place. En juillet 2015, fut lancé le permis de

végétaliser et en mars 2016 l'opération « Des Graines à tous les étages ». Nous reprenons cette idée et distribuons aujourd'hui graines et bulbes. Ces distributions auront lieu à la Maison du jardinage, en mairie et sur les berges à partir du 21 octobre 2017. Il ne s'agit pas des mêmes bulbes que ceux distribués en novembre 2016 mais de bulbes de type « Anémone Blanda ».

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

La distribution a rencontré un grand succès l'an dernier. La distribution de graines s'était faite à l'entrée de la mairie. Les gens venaient et semaient.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Je rejoins cette joie autour de cette initiative. Néanmoins, je n'ai pas trouvé son coût.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ces coûts ne sont pour moi pas très intéressants. Ils permettent...

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Si, il faut l'avoir. On vous le donnera. Il est sans doute très différent de l'idée qu'on se fait. Pour acheter des graines et des bulbes à la campagne, sur des marchés de spécialistes, voire jusqu'en Hollande pour les tulipes, les prix peuvent être très différents d'une espèce à l'autre.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je pense que beaucoup de ces bulbes viennent de nos propres jardins.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous vous répondrons. Je propose déjà pour l'année prochaine l'opération « Gazon Faugeron ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017DEVE150 (Direction des Espaces verts et de l'Environnement)

Subventions (69 300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Education et enseignement de la biodiversité » 2017/Projet « + de nature en ville » lauréat du budget participatif 2016.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

La biodiversité urbaine dispense de nombreux services aux citoyens. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et de leur santé, et à la réduction des îlots de chaleur et de la pollution. Le mot « biodiversité » a surgi en 2006, et un Plan biodiversité a été mis en place en 2008. On s'est aperçu que des animaux variés vivaient à Paris. Un inventaire a été fait de toutes ces espèces et il est intéressant de voir que nous vivons avec beaucoup de monde qui ne nous ressemble pas du tout. Nous avons besoin de tous ces gens et toutes ces espèces qui vivent avec nous.

Nous encourageons cette éducation à la biodiversité, voyant bien comme il est difficile de supporter les pigeons et les rats, que nous n'avons plus le droit d'appeler nuisibles. Elles peuvent être désagréables mais apportent quelque chose à notre environnement.

Il s'agit ainsi d'aider un certain nombre d'associations qui travaillent à éduquer comment apprivoiser ces nouveaux usages. L'association Kokkino / Compagnie des jardiniers, travaillant sur le 4^e arrondissement, organise les rendez-vous du tipi, visant à transmettre et faire comprendre la biodiversité aux enfants mais aussi aux parents de manière ludique, en proposant des spectacles, des contes, des expositions sur la Nature, des ateliers de découverte autour des légumes de saison, des plantes qui soignent et des ateliers de jardinage et de fabrication à partir de matériaux recyclés, des conférences sur la permaculture et des rencontres avec des apiculteurs autour d'un tipi. La subvention comprend le prix d'achat du tipi et du matériel pour les ateliers. J'avais personnellement pensé un moment à des yourtes mais le tipi prend moins de place et sera sans doute plus adapté à l'espace de nos quartiers.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Les 69.000 euros sont pour les 25 associations ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Oui. J'ai mis l'accent sur l'association qui allait travailler dans notre quartier, alors que les autres travaillent sur les 18, 19 et 20^e arrondissements, où les espaces sont beaucoup plus importants. Nous avons dans le 4^e notre « troupeau d'abeilles » et nous avons aussi certainement des araignées et des mouches. L'éducation à la biodiversité passe par exemple par la construction d'hôtel à insectes. Je pense qu'on pourrait d'ailleurs faire travailler des artistes sur ce sujet. Il serait assez beau de rassembler la culture et la biodiversité.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je rejoins mes collègues sur les rats. Je pense que si on ne laissait pas les propriétaires de chiens se promener dans certains parcs avec des chiens en laisse, les rats seraient peut-être moins présents.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ce sont des sujets que nous pourrions aborder entre nous. Il y a beaucoup à apprendre. Je vous propose que nous nous concentrons ce soir sur nos délibérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2017DFA70 (Direction des Finances et des Achats)**Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mats porte-affiches du 27 octobre 2005****Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Nous sommes dans une série de délibérations qui visent à répartir tous les supports de communication et de publicités dans la ville. Il s'agit dans cette délibération un peu technique de demander la permission de prolonger par cet avenant le contrat donnant droit d'exploitation à la société J.C Decaux sur une centaine de colonnes et de mats porte-affiches de diverses sortes. Une conjonction d'un certain nombre d'éléments appelle en effet au souhait de renouvellement de ce contrat avant que le marché ne soit de nouveau mis en jeu.

Vous connaissez le contexte. Comme Julien LANDEL l'a rappelé, nous avons discuté de la dissociation des contrats d'exploitation du Vélib' et de l'affichage, qui étaient solidaires pour des raisons d'économie. Leur dissociation s'est finalement révélée nécessaire, notamment du fait de l'élargissement du dispositif à la métropole. Il y a eu par ailleurs de nouvelles dispositions réglementaires qui rendent plus compliqué l'octroi des marchés. Enfin, beaucoup d'autres travaux ont lieu en ce moment.

Pour toutes ces raisons, la Ville a souhaité prolonger le contrat pour 18 mois en maintenant le montant de la redevance minimale garantie et en introduisant une redevance supplémentaire complémentaire, qui dépendra du chiffre d'affaire. Pour toutes ces raisons, je vous encourage à voter cette extension de 18 mois du contrat existant.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2017DU10 (Direction de l'Urbanisme)**Cession d'un local commercial situé 25, rue Saint-Louis en Ile 75004 Paris****Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Il s'agit de la cession d'un local commercial au 25, rue Saint-Louis en Ile. Ce local a eu son utilité pendant 17 années durant lesquelles il était baillé à l'Association Artistique de la Ville de Paris. Il a ensuite été difficile de lui trouver une autre utilité et a été source de conflits avec la copropriété du fait d'infiltrations. Tout cela a depuis été résolu. La Ville a même autorisé la copropriété à récupérer des mètres carrés pour installer un ascenseur, ce qui est toujours une bonne idée. En l'absence de nouveau projet municipal sur ce local, situé dans un immeuble en meilleur état qu'il ne l'a été, il est proposé par cette délibération de céder ce rez-de-chaussée à des acquéreurs potentiels. Le Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris et le service local d'estimation du domaine ont tous deux émis un

avis favorable. Sur la base de ces éléments annexés à la délibération, je vous recommande d'autoriser la Ville à procéder à cette cession.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

J'avais suivi ce dossier au plus près lorsque j'étais élu référent du conseil de quartier de l'Ile et j'avais pu constater une certaine inefficacité sur ce sujet. Cela fait en effet dix ans que ce local commercial est vide, ce qui est assez étrange sur une rue comme celle-ci. Cela interrogeait beaucoup de nos concitoyens sur la manière avec laquelle ces sujets sont traités par les services centraux. Certaines choses pourraient être améliorées. Je me réjouis donc que nous puissions enfin trouver une solution et céder ce local.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous partageons évidemment tous cette opinion mais on découvre parfois en creusant le dossier qu'il y a des problèmes de voisinage ou des recours à un certain nombre d'actions qui découragent au final l'administration, qui ira alors plutôt s'intéresser à des sujets plus importants et plus engageants. Il est vrai que l'on aimerait une meilleure efficacité. En ayant été élu référent et maintenant député, vous avez l'occasion de comprendre combien le temps législatif est grandement dépendant du temps administratif, avec toutes les frustrations que cela peut engendrer. Notre vigilance n'en est que plus accrue.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je connais bien cet endroit pour y avoir longtemps habité. Au-delà de toutes les lenteurs que vous avez évoquées, des commerçants qui se trouvaient en face du 25 n'ont pas pu mener à bien des idées qu'ils avaient pour ce local. Je sais bien que le sujet est complexe mais on peut aujourd'hui voir au croisement de la rue Saint-Louis-en-Ile et de la rue des Deux-Ponts de nouveaux commerces qui défigurent quelque peu le quartier. Le 25 rue Saint-Louis en Ile va être mis en vente et les montants sont les prix du marché, et nous ne sommes pas à l'abri d'une mauvaise surprise.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je serais tenté de vous rappeler ce que j'ai réussi à faire avec les librairies qui auraient dû fermer rue Saint-Martin et rue Pavée, que j'ai d'ailleurs inaugurée avec Marianne DE CHAMBRUN. Je vous encourage tous à aller dans cette nouvelle librairie. Quand je suis allé plaider en sa faveur au tribunal de commerce, je n'avais aucune légitimité pour le faire. Je suis allé voir les juges et les propriétaires, qui ont bien voulu entendre les arguments. Ils étaient d'accord sur le fait qu'une nouvelle boutique de vêtements et d'accessoires n'étaient peut-être pas la meilleure idée pour le quartier. Il est pourtant tentant d'hésiter pour un propriétaire d'hésiter entre deux chèques d'un million et de 300.000 euros lorsqu'il arrive à la retraite. Nous verrons ce qu'il se passera. La bonne volonté de tous est requise.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je suis tout de même étonnée de lire dans la délibération qu'aucun usage municipal n'a été envisagé à cet endroit, alors que nous n'avons plus de Maison des Associations. Je pense que nous aurions pu lui trouver un usage pour l'arrondissement. La demande est importante. On ne va néanmoins pas pleurer pour obtenir ce lieu qui souffre de fuites permanentes dans sa verrière, mais avec l'argent de la vente, nous pourrions peut-être trouver un lieu pour la Maison des Associations dans le 4^e arrondissement.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Tout dépendra de l'affectation budgétaire. On n'affectera pas comme ça cet argent qui finance toute l'action de la Ville de Paris. J'ai pour ma part pu appuyer des délibérations qui visaient à vendre. La Ville de Paris a tout un arsenal de dispositifs. Elle peut préempter mais également vendre. On ne peut pas à la fois reprocher à la Ville son manque d'efficacité d'usage et de vente. Je pense que cette dernière va dans le bon sens et met fin à cette terrible décennie qui a connu des infiltrations, des actions en justice, des recherches d'usage municipal et finalement les travaux qui ont permis à la copropriété de bénéficier d'un ascenseur. Je me félicite que nous puissions aujourd'hui avoir un vrai projet, certes privé, à cette adresse.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 8 voix pour et 4 abstentions ((Vincent ROGER (LES REPUBLICAINS) – Jean-Pierre PLONQUET (UDI - MODEM) - Corine FAUGERON – Boniface N'CHO (EELV –EUROPE ECOLOGIE LES VERTS)).

VOEU :**VO420170004****Présenté par « Le Conseil du 4^e arrondissement » Relatif à la création d'un chemin de la nature dans le 4^e arrondissement.****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Suite à la lettre de Mme Francesca DANDOLO - que je remercie de sa présence – qui fut de 2001 à 2008 chargée dans ce conseil municipal de la circulation, de la voirie, du stationnement et des espaces verts. J'ai retrouvé dans une de ses phrases : « *Et ensemble nous pourrions travailler pour notre plaisir si nous fleurissions nos rues* ». Je constate donc sa constante d'action et je l'en remercie.

Considérant l'effort engagé depuis 2001 et amplifié depuis 2014 par la Mairie de Paris en faveur du développement de la Nature en Ville ;

Considérant que pour le 4^e arrondissement cet engagement se concrétise par des projets d'envergure : Ouverture du jardin des Rosiers en juillet 2014, création d'un jardin partagé, création d'un jardin public place Pierre Teilhard de Chardin, végétalisation de la rue de Sully grâce au budget participatif, aménagement d'une trame verte sur le Boulevard Bourdon. Je pourrais même ajouter à la liste ce que nous avons fait entre 2001 et 2008, et 2008 et 2014 ;

Considérant la création de dispositifs et outils innovants pour encourager les Parisiens à végétaliser leur ville, l'appel à projet Du Vert près de chez moi, le permis de végétaliser avec la création de la plateforme internet, Végétalisons Paris, la distribution de graines – si chères à Mme FAUGERON – dans les mairies d'arrondissement, la mise à disposition de kits de jardinage pour les habitants ;

Considérant le rôle clef joué par les habitants, les associations, comme les jardiniers du 4^e, le conseil municipal des enfants, les conseils de quartiers dont les budgets d'investissement devraient être orientés vers la végétalisation, comme c'est actuellement le cas pour le conseil de quartier Saint-Merri ;

Considérant le travail remarquable mené sous l'égide des jardiniers, qui a débouché sur la présentation lors du CICA du 20 juin dernier du Chemin de la nature, série de propositions qui visent à végétaliser l'arrondissement ;

Le Conseil du 4^e arrondissement émet le vœu que les propositions suivantes fassent l'objet d'un dépôt de permis de végétaliser avec l'aide financière des conseils de quartier concernés :

- Aménagement de la placette à l'angle de la rue des Archives et de la rue des Blanc Manteaux en complément projet adopté par le budget participatif 2016 ;
- Végétalisation des pieds d'arbre sur la place des Hospitalières Saint Gervais en lien avec l'IMP Binet Simon qui avait entamé une démarche similaire en début des travaux de création de l'espace piéton ;
- Végétalisation des platebandes gazonnées du square du Bataillon de l'ONU ;

Les propositions suivantes fassent l'objet d'une étude de la part de la Direction des Espaces Verts :

- Végétalisation de l'Hôtel d'Albret rue des Francs Bourgeois, siège de la Direction des Affaires Culturelles ;
- Plantation d'un verger dans la cour de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris ;
- Création d'un jardin partagé dans le Jardin des Arts ;
- Augmentation de la végétalisation dans le Passage du Gantelet, dont on avait d'ailleurs dit que je n'arriverai jamais à le rouvrir. Je remercie à ce propos M. BOUTON qui m'a soutenu dans cette démarche ;
- Végétalisation de la rue de l'Hôtel de Ville entre la rue de Brosse et la rue du pont Louis Philippe ;
- Végétalisation du pied de l'orme historique place Saint Gervais.

Je sais que vous y êtes chacune et chacun sensibles et engagés. Je propose ainsi que nous puissions voter ce vœu qui est une belle réponse à l'engagement et à la détermination de Mme DANDOLO et des membres de son association *Jardiniers du 4^e*.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Ces propositions ont été formulées lors d'un CICA et je trouve très intéressant que, pour la première fois dans ce conseil d'arrondissement, ce qui a été discuté en CICA fasse non seulement l'objet de propositions mais aussi d'un vœu et de réalisations. Je trouve cela très positif et de bon augure pour les prochains CICA, en espérant qu'ils réuniront un peu plus de monde. J'invite ceux qui nous ont rejoint tout à l'heure à nous rejoindre aux prochaines séances.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu relatif à la baisse des contrats aidés

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ce vœu fera sans doute l'objet de votes différents, ce qui est tout à fait logique étant donné les parcours et les sensibilités des uns et des autres. Je vous rappelle que la baisse des contrats aidés fait partie des débats actuellement importants. J'ai ainsi souhaité, ainsi que d'autres élus, que nous discutions de ce vœu, fort de la lettre que la Maire de Paris, Mme HIDALGO a adressé le 7 septembre 2017 à Mme la Ministre, Mme PENICAUD, ministre du Travail, pour lui dire qu'elle avait récemment pris connaissance de la volonté du gouvernement de réduire fortement le recours aux contrats aidés, indiquant que pour la collectivité parisienne cela se traduirait dans les faits par une forte incertitude sur les remplacement de 123 départs et les 158 renouvellements de contrats programmés pour le dernier trimestre 2017.

« Alors que l'Etat et les territoires accordent une priorité commune à l'emploi et l'insertion professionnelle, j'attire l'attention sur les risques associés à cette évolution. Cette réorientation s'inscrit en rupture avec la dynamique pour l'emploi enclenchée depuis plusieurs années. L'Etat a en effet régulièrement engagé des collectivités territoriales, et Paris en particulier, à augmenter le nombre de contrats aidés. Cela s'est certes fait pendant un quinquennat différent par un Président et un gouvernement différent.

Dans ce contexte, les services de la Ville de Paris accueillent désormais près de 1.130 bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion et plus de 420 bénéficiaires d'un emploi d'avenir, contre respectivement moins de 900 et moins de 400, fin 2015. Pour maximiser les chances d'insertion durable de ces 1.550 salariés, nous avons renforcé le tutorat, la formation, la préparation au concours, les tests de recrutement de la Ville de Paris et les partenariats avec les autres recruteurs potentiels.

Je constate avec la Maire de Paris la pertinence de cette politique pour les personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion durable dans le marché du travail, les contrats aidés touchant prioritairement des publics dont l'accès aux autres dispositifs pour l'emploi est réduit : allocataire du RSA, habitants des quartiers dits politiques de la Ville, travailleurs handicapés, seniors ou jeunes faiblement qualifiés. Compte tenu de ces profils, non seulement le taux de sorties positives, mais surtout les insertions professionnelles à moyen terme après la fin du contrat, témoignent d'une réelle efficacité du dispositif. Je vous fais enfin part de ma vive préoccupation quant à la situation sociale des personnels, notamment seniors proches de la retraite, dont les contrats aidés ne pourraient pas être renouvelés. »

Il s'agit d'une lettre d'explication, d'ouverture et de dialogue avec Madame la ministre du Travail.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous avons présenté un vœu avec Evelyne ZARKA alors qu'un autre vœu était en préparation au sein du conseil. Nous avons donc fusionné les deux vœux pour en faire un seul.

Considérant les annonces du gouvernement pendant l'été sur une réduction inédite des contrats aidés, passant de 459.000 en 2016 à 320.000 en 2017 ;

Considérant que ce type de contrat permet au public les plus éloignés du marché de travail, demandeurs d'emplois longue durée, jeunes en grandes difficultés, d'avoir accès à des

contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par le Ministère du Travail ;

Considérant que près de 5.500 personnes sont employées chaque année en contrats aidés à Paris, soit dans le secteur non marchand public et associatif, soit dans le secteur privé ;

Considérant que les contrats aidés sont une mesure clef des politiques de lutte contre le chômage permettant aux chercheurs d'emploi non seulement d'accéder à un salaire et à la réouverture de leurs droits dans la durée de leur contrat mais aussi d'acquérir une expérience professionnelle souvent décisive pour un retour durable vers l'emploi ;

Considérant ainsi l'impact de cette décision sur les demandeurs d'emploi les plus fragiles dans un contexte national de chômage toujours élevé ;

Considérant par ailleurs l'impact de cette décision sur le tissu associatif local qui se verra ainsi privé d'une aide de fonctionnement substantielle lui permettant de mener à bien ses missions d'intérêt général telle que l'aide au devoir, l'activité sportive, l'accompagnement des personnes âgées et autres actions indispensables à la vie locale ;

Considérant que dans notre arrondissement, la régie de quartier Paris Centre qui depuis 2008 a créé 100 emplois et qui travaille actuellement avec 20 salariés en insertion est touchée de plein fouet par cette décision ;

Considérant que les associations parisiennes ayant été par ailleurs largement fragilisées par la suppression des emplois tremplins décidée par la région Ile-de-France en 2016 et que l'annonce de la réduction des crédits politiques de la Ville par le gouvernement d'autre part met sérieusement en danger la pérennité de nombreuses actions locales structurantes dans les quartiers populaires ;

Considérant qu'à la Ville de Paris 1.500 personnes sont actuellement recrutées en contrat aidé, dont 30% sont d'anciens allocataires du RSA et 21% des personnes de plus de 58 ans, 1100 CUI et 400 emplois d'avenir ;

Considérant l'accompagnement professionnel réalisé par les tuteurs de l'ISRH, Service des Ressources Humaines, la DRH des Ressources Humaines et la DAE, Direction de l'Attractivité de l'Emploi, auprès de ces salariés tout au long de leur contrat, comprenant un bilan de compétence initial, un programme de formation personnalisé, des préparations de concours ainsi qu'un appui à la recherche d'emploi dans les derniers mois du contrat afin de multiplier les chances de retour à l'emploi durable ;

Considérant le soutien de la Ville de Paris aux associations qui contribuent à l'animation, à la cohésion sociale et à la qualité de vie dans les arrondissements, et en particulier dans les quartiers populaires ;

Les élus du conseil d'arrondissement du 4^e émettent le vœu que la Maire de Paris demande au gouvernement le maintien d'un dispositif pérenne d'emplois aidés permettant l'insertion professionnelle des personnes concernées et destiné aux associations et au secteur non marchand, ainsi qu'aux entreprises faisant le choix des quartiers populaires et la concertation préalable des mouvements associatifs et des associations d'élus avant toutes décisions dans ce domaine, qu'en tout état de cause les personnes les plus fragiles (seniors, allocataires du RSA, travailleurs en situation de handicap, habitant des quartiers populaires) voient tous leurs contrats renouvelés.

Je vous demande de voter mais je note qu'un certain nombre de corrections que j'avais demandées n'y sont pas.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui, mais c'est un travail collectif Mme FAUGERON. La rédaction actuelle me convient.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

C'était en discussion et nous étions tombés d'accord.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Attendez, on ne fait pas de réunion de travail en direct. Il fallait relire avant.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Je ne voterai pas ce vœu pour plusieurs raisons. La première est qu'il comprend certaines inexactitudes. Il parle de 469.000 contrats aidés en 2016 alors que seulement 295.000 avaient été budgétés. C'est suite à un dérapage budgétaire de 875 millions d'euros qu'il y a eu ces 469.000 emplois aidés en 2016. En 2017, l'Assemblée nationale a voté un budget comprenant 280.000 contrats, dont 70% ont été renouvelés dans les six premiers mois. Nous avons évidemment dû rajouter 13.000 emplois supplémentaires afin de palier à cette baisse liée à un dérapage budgétaire survenu lors de l'année 2016. Je crois que nous sommes attachés dans cette mairie à une bonne gestion et que des dérapages semblables ne seraient pas acceptés. Je crois qu'il est également important que l'on puisse accorder au vote du budget au Parlement un peu plus de considération, d'autant plus que ce dernier avait été voté par l'ancienne majorité socialiste.

On sait bien que tous les gouvernements, et pas seulement le précédent, ont utilisé la « planche à billets » pour qu'il y ait beaucoup plus de contrats aidés financés que prévus par le budget. C'est ce qui a permis de masquer des mauvais chiffres du chômage. Nous savons tous que ces contrats aidés, malgré leur utilité, n'ont pas réussi à répondre à la problématique du chômage.

Je crois qu'il faudrait aussi pouvoir différencier dans ce vœu les différents types de contrats aidés. Je suis pour ma part favorable à ce que nous conservions les vrais contrats qui aident les publics les plus éloignés de l'emploi. C'est le cas des CDI qui sont utilisés par la régie de quartier. Je veux rassurer Mme FAUGERON et les élus du 4^e, j'ai reçu hier les présidents des régies de quartier du 1, 2, 3 et 4^e pour leur dire que ces emplois n'étaient aujourd'hui pas menacés. Je suis également en contact avec la direction de Pôle Emploi et la DIRECCTE pour m'assurer que tous les contrats d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi soient conservés. En conservant le budget initial, il n'y aura techniquement pas de réduction, mais un respect du budget tel qu'il a été voté.

Nous savons également que beaucoup de ces CUI-CAE sont souvent utilisés par les collectivités territoriales - dont la Mairie de Paris et certaines associations – pour des missions pérennes par des personnes qualifiées qui ne devraient pas signer ces contrats précaires renouvelables tous les ans. Je fais partie de ces élus attachés à la lutte contre la précarisation des emplois, je sais que je ne suis pas le seul et je suis assez surpris que l'on puisse défendre ce type de contrat alors que l'on devrait s'atteler à pérenniser les personnes qualifiées qui portent des missions dans les mairies et les associations. C'est en tout cas l'objectif du gouvernement.

Ce dernier travaille sur une nouvelle stratégie pour les financements des associations et les aider à avoir des emplois pérennes, notamment en baissant la taxe sur le salaire et baissant les charges. Cela permettra aux associations d'utiliser des contrats certes pas subventionnés mais qu'ils pourront pérenniser par leur nouvelle trésorerie.

Je pense ainsi d'une part que ce vœu contient trop d'inexactitudes et, d'autre part, que les contrats aidés vont transformer la manière dont la politique de l'emploi dans ce pays permet aujourd'hui aux personnes qui ont besoin d'un emploi d'être bien formées et de trouver un emploi pérenne le plus rapidement possible et non un contrat à courte durée.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Même si je veux faire confiance à ce nouveau gouvernement dans sa lutte contre le chômage, et chacun sait que j'ai parrainé la candidature du président Macron, et bien que finalement ce vœu soit exaucé en partie par la lettre de la Maire de Paris à la Ministre du Travail, mon rôle d'élue locale m'invite à le voter. La première raison est que je suis admirative depuis toujours du travail associatif et je sais que les associations ont trouvé dans ces emplois aidés des personnes qui pouvaient mener à bien toutes leurs missions et de régler en partie la problématique du chômage.

Les emplois aidés ne sont certes pas la panacée. Nous sommes tous pour des emplois pérennes pour tous et la résolution de la question du chômage est dans nos aspirations à tous. Dans l'attente, les

contrats aidés ont souvent permis au tissu associatif de mener à bien ces missions d'intérêt général qui vont de l'aide aux devoirs à l'assistance aux personnes fragiles. Je ne me vois pas laisser sur le côté ces personnes qui risqueraient d'une part de retomber au chômage et d'autre part de ne plus pouvoir remplir des missions pour lesquelles nous avons besoin d'elles.

Pour toutes ces raisons je voterai ce vœu, en me disant que pour éviter non pas le dérapage financier qui nous a amené à faire plus de contrats aidés que prévu, je ne veux pas d'un dérapage humain. En tant qu'élue locale qui croit à la valeur du travail associatif, je voterai donc ce vœu.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je tenais juste à rappeler qu'à titre personnel je n'ai eu ce vœu que deux heures et quart avant le conseil. Je n'ai pas la capacité de travailler aussi rapidement sur un sujet aussi complexe et qui doivent être traités précisément, comme l'a démontré notre député.

Un point m'ennuie et justifie que je ne m'associe pas à ce vœu. Le sujet aurait été local, j'y aurais eu beaucoup d'intérêt. Néanmoins, dans ce que je lis et ressens, je vois la demande d'associer le conseil d'arrondissement à un combat politique entre Anne Hidalgo et Emmanuel Macron qui ne m'intéresse pas. Le groupe auquel j'appartiens regarde cette proposition avec bienveillance et esprit critique et je ne souhaite pas m'associer à quelque chose qui me semble être trop visiblement un combat que mène Mme HIDALGO contre le Président de la République.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je n'étonnerais personne en disant que je suis favorable à ce vœu, que nous avons co-écrit avec l'équipe municipale et en particulier Corine FAUGERON. Je veux bien vous donner M. PLONQUET des exemples précis qui concernent l'arrondissement. Les personnes qui font traverser les enfants devant les écoles sont des contrats aidés. Comme Mme HIDALGO l'a précisé dans sa lettre, des personnels de la Ville sont accompagnés au niveau de la formation. Comme l'a dit Karen TAIEB, ces contrats ne sont certes pas la panacée et je rappelle d'ailleurs que le groupe communiste n'avait pas approuvé la création de ces contrats. Nous pouvons toutefois aujourd'hui reconnaître qu'ils ont permis de mettre le pied à l'étrier à des personnes complètement laissées pour compte.

Pour toutes ces raisons, localement, « parisiennement » et nationalement, il est important de protéger ces contrats aidés, car pour l'instant ce gouvernement ne propose encore rien d'autre en alternative. Si la solution miracle était proposée, si nous avions un horizon porteur sur l'emploi, je reconsidérerais autrement les contrats aidés, mais nous n'avons pour l'instant rien d'autre. Il y a derrière ces contrats aidés des hommes et des femmes et je pense qu'il est important d'accompagner Mme Hidalgo, notre Maire, dans la démarche qu'elle a initiée dès le 7 septembre. Les groupes politiques ont aussi mené leur combat et je pense qu'il est de notre rôle d'élus locaux d'accompagner tous ces personnels qui vont être laissés demain sur le bord de la route si leurs contrats ne sont pas renouvelés.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je ne voterai pas non plus ce vœu que je trouve effectivement très politique et très polémique, d'autant plus que le postulat de départ me semble inexact car il n'y a pas eu de diminution des contrats aidés, bien au contraire. Je rappellerais par ailleurs que les pays qui se sont le plus désengagés de l'emploi subventionné ne sont pas ceux qui ont les plus mauvais résultats sur le chômage, bien au contraire. Nous sommes sur ce point bien à la traîne de l'Europe du Nord.

Je tenais également à signaler que pour une grande partie des emplois aidés, 30% des recrutements dans le secteur non marchand et 80% dans les emplois marchands seraient quand même faits sans les dispositifs d'aide. Il faut vraiment se poser les questions de fond et avoir le courage politique de s'interroger sur ces emplois, qui sont sous perfusion publique et ne sont donc pas la solution au chômage de masse. Ils peuvent abimer la démocratie car il n'aura échappé à personne que les crédits de 2017 ont été aspirés massivement au cours du premier semestre alors qu'ils étaient prévus pour toute l'année. Le meilleur moyen d'assurer un avenir professionnel aux jeunes et aux seniors serait peut-être d'investir davantage dans la formation personnalisée.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je ne ferai pas de commentaire sur le vœu en lui-même mais tenais à répondre à l'intervention de M. PLONQUET qui a évoqué une rivalité entre le Président de la République et la Maire de Paris. A ma connaissance, beaucoup de maires centristes et de droite ont réagi sur les emplois aidés dans un

collectif. Je crois que le mouvement est trans-courant que les élus ont été mus par le souci des réalités locales. Il faut entendre les arguments de chacun mais je ne crois que cela relève là de rivalités particulières.

Un avis favorable est donné à la majorité avec :

- 8 voix Pour : ((Christophe Girard, Marianne de CHAMBRUN, Karen TAÏEB, Julien LANDEL, Ariel WEIL (Parti Socialiste)), ((Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts)), (Evelyne ZARKA Parti Communiste / Front de Gauche),
- 3 voix Contre : ((Pacôme RUPIN (Parti Socialiste)), ((Anne LEBRETON (Radical de Gauche)), ((Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM)),
- 1 voix ne prend pas part au vote : (Vincent ROGER (Les Républicains)).

COMMUNICATION :

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Le compte rendu de mandat se tiendra le samedi 14 octobre à la Halle des Blancs Manteaux de 10 heures à 19 heures.

QUESTION :

Un habitant

Je viens vous parler aujourd'hui d'un ouragan que vous aviez calmé avec beaucoup d'intelligence et de lucidité et qui se réveille de nouveau. Notre individu – je pense que vous voyez à qui je veux faire allusion – a engagé des grands travaux dans la boîte de nuit du 2 au 3 rue Pierre-au-Lard. L'individu avait anesthésié pendant plusieurs années, il ne bougeait plus, la bête était quasiment morte et, depuis quelques mois, des personnes ou un piston lui donnent des ailes, car les travaux qu'il est en train de mener vont aboutir. Je voulais savoir si vous étiez au courant de ces travaux. Avant le communiqué, il convoquait la presse mais, désormais, il ne communique plus et cache maintenant les travaux tous les soirs avec des rideaux. Il ne peut hélas pas calmer les bruits car les travaux sont terriblement importants. Nous entendons les marteaux-piqueurs. Tous les soirs, la destination des travaux est cachée et, évidemment, nous nous méfions. Aucun permis de construire n'est affiché alors qu'il me semble que tout commerce entreprenant des travaux doit le faire. M. le Maire, s'il vous plaît, passez prochainement dans la rue, permettez-vous de rentrer à l'intérieur de l'édifice et demandez ce qui est en train de se passer. Ce n'est certainement pas l'ouverture d'une chapelle.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Pour moi, au stade actuel, il ne peut y avoir dans une propriété privée que des travaux privés personnels intérieurs. A ma connaissance, aucune autorisation n'a été accordée par la préfecture. Nous ferons un point demain et je demande également au conseil de quartier Saint-Merri d'y jeter un coup d'œil de manière à ce que l'on regarde tout cela de façon sereine. La situation est pour l'instant sous contrôle mais demande à être vérifiée, fort des informations que vous m'apportez.

Un habitant

Votre avis n'a pas changé ? Vous êtes toujours contre l'ouverture d'une boîte de nuit ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Tout à fait et plus que jamais, sans état d'âme ! J'ai bien compris votre signalement. Vous avez été précis et efficace. Nous allons vérifier dès demain.

Je vous remercie infiniment et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h25.

La Secrétaire de séance

Karen TAÏEB